

ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION D'ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



CHIFFRES CLÉS EN 2023



100%
de réussite sur les
diplômes les plus
demandés



100%
de satisfaction

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Valider un diplôme rattaché au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire par la rédaction d'un dossier et la préparation d'un entretien avec un jury pour faire valoir : ses expériences professionnelles, sociales, personnelles, et ses formations antérieures

À QUI S'ADRESSE LA FORMATION / PRÉ-REQUIS

Toute personne pouvant justifier de compétences acquises notamment dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le contenu du diplôme demandé.

L'expérience doit être en rapport avec la certification visée.
Sous réserve de la recevabilité du ministère valideur.

PASSERELLES-ÉQUIVALENCES

Si validation d'une UC générale d'un diplôme similaire du Ministère de l'Agriculture, des équivalences sont possibles.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Suivi individuel en présentiel ou en visio ou mixte
- Entretien d'explicitation individuel ou collectif

L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel. Elles peuvent se dérouler en centre ou à distance.

Selon les cas, des temps d'entretiens collectifs et des temps de travail en groupe peuvent vous être proposés pour des échanges, des regards croisés, des réflexions partagées avec d'autres candidats en démarche VAE.

L'accompagnateur a accès aux outils de travail du jury. Il peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels.

MODALITÉS D'ADMISSION

- Tout au long de l'année
- Prise de contact avec une accompagnatrice VAE et proposition d'un RDV (en présentiel ou en visio) sous 15 jours
- Accompagnement individuel : 2 à 20 heures en fonction de l'entretien de positionnement (après le délai légal lors de l'utilisation du compte CPF)

CONTENUS PRINCIPAUX

Objectif : Etre accompagné dans la démonstration de ses compétences pour la validation d'un diplôme du Ministère de l'Agriculture.

Informations et conseils possibles sur demande :

- présentation de la procédure et des différentes étapes
- vérification des critères de recevabilité
- aide aux choix du diplôme
- appui à la demande de recevabilité et mise en relation avec le certificateur

Les missions de l'accompagnateur VAE sont les suivantes :

- Mettre en place un échéancier
- Accompagner le candidat à l'appropriation du référentiel du diplôme visé
- Aider à la compréhension du dossier de validation
- Explorer les expériences,
- Choisir des activités significatives, les classer, les structurer et les analyser
- Accompagner à la rédaction progressive du dossier
- Préparer à l'entretien avec le jury

ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION D'ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

DURÉE

Accompagnement individuel : 2 à 20 heures en fonction de l'entretien de positionnement.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- Supports de formation adaptés selon les handicaps
- Progression et activités pédagogiques adaptées à l'apprenant
- L'ENILV est engagé dans le référentiel H+ FORMATION, démarche qualitative de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Transmission à l'autorité certificative d'un dossier en plusieurs exemplaires
- Passage d'un entretien avec un jury
- Validation totale (diplôme, titre ou CQP obtenu) ou non-validation des acquis de l'expérience

TARIFS

60 à 70 € par heure d'accompagnement individuel selon le mode de financement (CPF, individuel -fonds propres-, entreprise, OPCO, France Travail...)

LIEU DE LA FORMATION

La Roche-sur-Foron (74)
Les rendez-vous ont lieu dans les locaux du CFPPA ou par visioconférence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

CONDITIONS D'ACCUEIL

- **Restauration** : self-service du lundi au vendredi
- **Hébergement** : internat possible toute l'année

ACCESSIBILITÉ

- **en train** : gare SNCF à 5 min
- **en voiture** :
Autoroute à 3 min
Voie rapide à 3 min

Schéma des étapes du parcours VAE



APPRENDRE ET SE FORMER, ACTIVEMENT

CFPPA La Roche-sur-Foron

212, rue Anatole France - CS 30141 -
74805 La Roche-sur-Foron Cedex
04 50 03 47 13
cfppa.la-roche-sur-foron@educagri.fr

www.enilv-alpes.fr

Pour plus d'informations sur les diplômes accessibles par la VAE (Fiche RNCP):

